

Seizième session du groupe de travail de l'Examen périodique universel
(22 avril – 3 mai 2013)

Turkménistan

Intervention du Représentant Permanent de la France

Genève, le lundi 22 avril 2013 (matin)

Merci, Monsieur le Président.

La France salue les efforts entrepris par le Turkménistan depuis son premier passage devant l'EPU, notamment l'adoption l'an dernier de la "loi sur les partis politiques" ainsi que la "loi sur la liberté des médias".

La France adresse les recommandations suivantes au Turkménistan :

- mettre fin aux restrictions imposées aux associations et ONG turkmènes ou étrangères, en particulier celles qui travaillent dans le domaine des droits de l'Homme, telles que le contrôle strict de leurs activités et de leur financement ;
- adopter un cadre législatif et réglementaire facilitant la création et l'enregistrement d'associations et d'ONG et garantissant leur libre activité ;
- prendre des mesures pour garantir le droit à la liberté d'expression et de réunion pacifique aux défenseurs des droits de l'Homme, aux journalistes indépendants et aux militants de la société civile et lutter efficacement contre les intimidations et les harcèlements exercés à leur encontre ;
- signer et ratifier le Protocole facultatif à la Convention contre la torture et mettre en place un mécanisme national de prévention de la torture qui soit indépendant des autorités ;
- développer sa coopération avec le CICR en lui permettant un accès à tous les lieux de privation de liberté,
- répondre favorablement aux demandes de visite des Rapporteurs spéciaux restées sans réponse à ce jour ;

Je vous remercie./.

